

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 19

DCAS20250220 001

République Française **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
Département de l'Ain **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Nombre de membres **DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Afférents au Conseil : 9 **DE LA COMMUNE DE CESSY**
En exercice : 9
Présents : 8
Absents : 1
Votants : 8
Date de convocation : 10 février 2025
Date d'affichage : 10 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marjorie TEXIER.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 3 octobre 2024

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

La Vice-Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2024 appelle des observations.

Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2024

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 21

DCAS20250220 002

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 9

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Votants : 8

Date de convocation : 10 février 2025

Date d'affichage : 10 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mmc COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marjorie TEXIER.

FOLIO 22

2 - Modification des membres du Conseil d'administration du CCAS **- remplacement de deux membres extérieurs au conseil municipal**

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 11 (Monsieur le Maire – Président de droit, 5 membres élus au sein du Conseil Municipal, 5 membres extérieurs participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune).

Vu la délibération D_CAS20200702_001 du 2 juillet 2020 relatif à la constitution du conseil d'administration du CCAS et l'élection du Vice-Président.

Pour rappel, Monsieur le Président a exposé que le Conseil Municipal, en séance du 2 juin 2020, a élu, pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS les membres suivants :

- Madame Serenella VIPREY
- Madame Evelyne TEXIER
- Madame Marie COTTRON
- Madame Monique MAILLARD
- Madame Chantal MIRAILLET

Les membres, non élus, nommés par le Président, parmi les Associations représentatives sont les suivants :

- Madame Bénédicte SALAUN représentant « AGCR », Association d'insertion et de lutte contre l'exclusion,
- Madame Marjorie TEXIER représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain,
- Madame Séverine LEVRIER représentant « l'Adapei de l'Ain », Association de personnes handicapées,

Le nombre de personnes représentant les Associations (associations devant être obligatoirement représentées) n'étant pas en nombre suffisant pour constituer le conseil d'administration du CCAS, il a été constaté la « formalité impossible ».

Par conséquent, Le Président a été délié de son obligation de désigner un représentant de ce type d'associations et nomme en lieu et place « une personne qualifiée », c'est-à-dire une personne qui participe à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Les personnes qui ont été nommées sont les suivantes :

- Madame Marine ROBILLARD, gestionnaire de l'association Chers Voisins Pays de Gex.
- Madame Danièle BOUIN, trésorière de l'association Foyer Multi-Loisirs.

FOLIO 23

Suite à la démission de Mesdames SALAUN Bénédicte à la date du 31 décembre 2024 et Mme ROBILLARD à la date du 1^{er} janvier 2025. Suite à l'appel à candidature effectué, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Madame MARIE Christine, représentante de « L'Accueil Gessien », Association qui a pour mission de venir en aide aux personnes en difficulté d'hébergement, assure le remplacement de Mme SALAUN dans ses fonctions et propose sa candidature au conseil d'administration du CCAS.

Madame EYRAUD Christine représentante de « La Mission Locale Oyonnax – Bellegarde – Gex » propose sa candidature pour le remplacement de Madame ROBILLARD au conseil d'administration du CCAS.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la nouvelle composition du conseil d'administration

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil d'Administration,**

- **Approuve** la nouvelle composition du conseil d'administration

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

FOLIO 25

Débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat doit également avoir lieu au sein du conseil d'administration du CCAS dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS et de définir les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Madame VIPREY présente le rapport d'orientation budgétaire.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2022

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2024	Réalisations 2023	Réalisations 2022
002	Excédent de fonctionnement reporté		18 723,73	13 271,56	14 995,66
70	Produits des services, ventes diverses	706-Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00
		70878-Remboursement de charges	0	267,13	265,00
74	Dotations, subventions et participations	7474-Communes	15 000,00	22 000,00	22 600,00
75	Autres produits de gestion courante	752-Revenus des immeubles	2 464,82	4 822,34	4 648,90
77	Produits exceptionnels	7713-Libéralités reçues	646,00	650,10	636,00
	Total		42 075,17	43 145,56	40 798,62

En 2024 les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- ❖ La subvention communale : 15 000,00 €
- ❖ Les loyers de l'appartement du CCAS : 2 464,80 €

FOLIO 26

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2022

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2024	Réalisations 2023	Réalisations 2022
11	Charges à caractère général	60623- Alimentation	506,70	459,00	297,00
		60632 – Fourniture de petit équipement	1907,78	0,00	0,00
		611- Prestations portage repas	6 556,00	7 073,50	7 479,50
		614- Charges locatives et de copropriété	0,00	414,13	670,87
		6156- Maintenance	258,20	519,38	115,42
		6168-Primes d'assurance	70,20	0,00	55,46
		6182- Documentation générale et technique	233,00	149,80	281,75
		6232- Fêtes et cérémonies	13 127,76	10 701,60	9 515,61
		63512- Taxes foncières	414,00	398,00	359,00
65	Autres charges de gestion courante	6561- Secours d'urgence	3 054,69	2 949,69	6746,35
		658- Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00
		6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	976,00	980,10	0,00
68	Dotations aux amortissements	6811- Dotation amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	282,00	282,00	282,00
	Total		27 790,26	23 351,44	25 802,96

Les principales dépenses correspondent aux fêtes et cérémonies, au portage des repas ainsi qu'aux secours d'urgence.

En 2024, les dépenses réalisées au titre des fêtes et cérémonies ont augmenté par rapport à 2023. Hausse des tarifs et du nombre d'inscription au repas des anciens.

FOLIO 27

Les secours d'urgence comprennent essentiellement les bons alimentaires et quelques aides d'urgence

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **9 044,27 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat sur l'exercice 2025 en recette de fonctionnement.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2022

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2024	Réalisations 2023	Réalisations 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 684,36	3 402,36	2 838,36
1068	Affectation du résultat de fonctionnement N-1		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2805 - Concession droits logiciels	0,00	0,00	0,00
		28135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	282,00	282,00	282,00
	Total		3 966,36	3 684,36	3 120,36

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2022

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2024	Réalisations 2023	Réalisations 2022
16	Emprunt et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements reçus	372,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		21351 - Bâtiment public	0,00	0,00	0,00
	Total		372,00	0,00	0,00

FOLIO 28

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 594,36 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

❖ Les principales dépenses de fonctionnement devraient concerner, comme l'année précédente, les fêtes et cérémonies, les secours d'urgence et les portages de repas.

➤ Il est proposé de prévoir une enveloppe pour les manifestations de 15 000 € :

- Le repas des anciens
- Les colis de Noël
- Journée de la Femme
- Participation aux colis de Noël à Tougin
- Voyage des anciens (2 sorties à la journée)
- Divers

➤ Il est proposé de réduire l'enveloppe des secours d'urgence : 5 868,00 €

➤ Il est proposé de continuer à assurer l'opération brioches : 700,00 €

➤ Le CCAS souhaite organiser des sorties pour les anciens en lien avec le centre socio culturel des Libellules et souhaite bloquer la somme de : 2 000,00 €

❖ Les principales recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

➤ Une subvention de 20 000,00 € a été demandée à la commune.

➤ Les loyers de l'appartement du CCAS représentent une somme d'environ 5 000,00 €

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Sérenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 29

DCAS20250220 004

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 9

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Votants : 8

Date de convocation : 10 février 2025

Date d'affichage : 10 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marjorie TEXIER.

FOLIO 30

Versement d'une subvention au Collectif Triplettes Roses

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention au Collectif Triplettes Roses de 330.00 €, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer du sein triple négatif.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **Décide** d'allouer une subvention de 330,00 € au Collectif Triplette Roses

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 31

DCAS20250220 005

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 9

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Votants : 8

Date de convocation : 10 février 2025

Date d'affichage : 10 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXTIER Evclyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXTIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marjorie TEXTIER.

FOLIO 32

Versement d'une subvention à l'association ECLAT

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention à l'association ECLAT de 180.00 € afin de les accompagner dans les missions qui sont les leurs.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **Décide** d'allouer une subvention de 180,00 € à l'association ECLAT

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 33

DCAS20250220 006

République Française **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
Département de l'Ain **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
Nombre de membres **DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Afférents au Conseil : 9 **DE LA COMMUNE DE CESSY**
En exercice : 9
Présents : 8
Absents : 1
Votants : 8
Date de convocation : 10 février 2025
Date d'affichage : 10 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :
M. Christophe BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marjorie TEXIER.

FOLIO 34

Approbation du projet de convention conclue entre le CCAS et le centre socioculturel « Les Libellules »

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Le CCAS souhaite organiser des sorties à destination des séniors de la commune. Après divers échanges et réunions, il a été décidé de conclure une convention avec le centre socioculturel « Les Libellules » afin d'organiser et de gérer l'organisation de deux sorties en 2025.

Il est demandé aux membres du CCAS d'approuver le projet de convention en annexe et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **Approuve** la convention conclue entre le CCAS et le centre Socioculturel « Les Libellules »
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 35

DCAS20250220 007

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 9

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Votants : 8

Date de convocation : 10 février 2025

Date d'affichage : 10 février 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le dix février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marjorie TEXIER.

FOLIO 36

Compte-rendu des actes

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

- Le 27 août 2024, Madame Serenella VIPREY, Vice- Présidente du CCAS a signé un devis pour l'achat d'un lot de couverts ergonomique pour un enfant en situation de handicap qui fréquente la cantine scolaire pour un montant de 26,43 €.
- Le 10 décembre 2024, Madame Serenella VIPREY, Vice- Présidente du CCAS a accordé une aide pour le paiement d'une facture de centre de loisirs pour un montant de 200 euros.

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 24 février 2025



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Serenella VIPREY".